

Fiche d'information sur la Télémédecine en Dermatologie pour les patients

Madame, Monsieur,

Votre médecin vous propose d'utiliser la télémédecine pour la prise en charge de votre problème de peau. Il le fait car il estime que cela est adapté à votre situation.

Il existe deux principales modalités : la téléexpertise et la téléconsultation.

La télémédecine utilise les outils du numérique (ordinateur, tablette, téléphone multimédia, etc.) et des télécommunications (réseau 3G, Internet, etc.) pour permettre la réalisation des actes médicaux.

Pour chaque acte, le secret médical est garanti (s'il y a besoin d'archivage de vos données de santé, ces dernières le sont sur un serveur sécurisé agréé par une agence du Ministère de la Santé et des Solidarités, et seuls les professionnels de santé impliqués dans votre prise en charge y ont accès par un système d'identification sécurisé), pour vous garantir la sécurité nécessaire et permettre de vous faire soigner en confiance.

Cette nouvelle pratique médicale est un acte de médecine et vient en complément de consultation habituelle, elle n'a pas vocation à la remplacer.

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de cette modalité d'exercice médical, vous pouvez vous y opposer en le signalant à votre médecin.

En souhaitant que cette expérience de la médecine puisse répondre à vos attentes.

Le Groupe de Télé-Dermatologie & e-Santé de la Société Française de Dermatologie, pour votre Dermatologue.

La Téléconsultation

Principe :

La téléconsultation est une consultation à distance, faite via les outils du numérique (ordinateur, tablette ou téléphone multimédia) et Internet.

Il s'agit d'une visioconférence entre vous et votre médecin. Vous pouvez transmettre à votre médecin des photographies de vos problèmes dermatologiques. Vous pouvez être accompagné d'une personne de confiance ou d'un professionnel de santé pour vous assister si vous en avez besoin.

Déroulement :

Votre médecin vous propose une téléconsultation, vous acceptez.

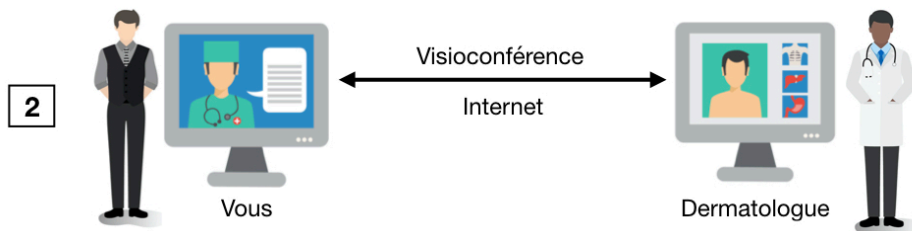
Un télérendez-vous est fixé et une procédure de connexion vous est transmise.

Vous vérifiez votre matériel informatique (ordinateur ou tablette ou smartphone, muni d'une caméra avec microphone et d'une enceinte) et sa compatibilité, ainsi que votre réseau téléphonique et votre débit Internet.

Vous préparez et téléchargez éventuellement votre dossier médical (photographies, résultats d'examen, courriers médicaux, ordonnances, etc.) et vous vous tenez prêt à l'heure du télérendez-vous.



La consultation a lieu par visioconférence grâce à un média numérique : vous dialoguez avec votre médecin, vous pouvez montrer par la caméra les problèmes cutanés et vos documents. Il faut être vêtu légèrement (pour faciliter le déshabillage), dans un endroit calme, se placer face à la caméra et si besoin avoir un miroir ou être aidé (en cas de problème cutané difficile d'accès : dos, fesses, jambes, pieds, etc.), parler fort et distinctement, avoir un bon éclairage et un bon débit Internet. *Parfois, malgré ces précautions et efforts, il est possible que la visibilité de vos problèmes cutanés soit insuffisante et nécessite secondairement une consultation présentielle.*



Si besoin une ordonnance est rédigée et vous est envoyée, un compte-rendu est rédigé et éventuellement transmis à votre médecin traitant.

Selon les cas, une feuille de soins dématérialisée ou une feuille de soins simple peuvent vous être transmises.



Intérêts :

- consultation avec un dermatologue
- pas de déplacement
- remboursement par l'Assurance Maladie à 70 % ou 100 %
(sous conditions et hors dépassement d'honoraires éventuel des médecins en secteur 2)

MA CONSULTATION MÉDICALE À DISTANCE TÉLÉCONSULTATION

📅 J'ai rendez-vous avec le Dr _____ le ____ / ____ / ____ à ____ h ____

📍 La téléconsultation aura lieu : _____ à mon domicile
Autre lieu : _____

+👤 Je serai assisté(e) : _____ d'un proche _____ d'un professionnel de santé

🖱️ Je me connecte à la plateforme sécurisée : _____

✕ En cas d'annulation ou de problème technique, appeler le _____



Pourquoi une téléconsultation ?

- Pour m'éviter un déplacement
- Pour consulter plus rapidement
- Parce que ma situation médicale le permet



Quel est l'équipement nécessaire ?

- Un ordinateur ou une tablette équipé(e) d'une webcam pour la vidéotransmission
- Une connexion internet avec un débit adapté

Comment se déroule une téléconsultation ?

Avant la téléconsultation

- ✓ Je dispose de toutes les informations pour me connecter
- ✓ J'ai mes documents médicaux à proximité
- ✓ Je suis dans un lieu calme

Le jour du rendez-vous

- ✓ Je me connecte à la plateforme sécurisée
- ✓ Je me place face à la caméra
- ✓ Je vérifie que je vois et que j'entends bien mon médecin
- ✓ Je parle assez fort
- ✓ À l'issue de la téléconsultation : mon médecin m'informe de la suite de ma prise en charge



Comment payer et être remboursé ?

- La téléconsultation est facturée par le médecin téléconsultant de la même façon qu'en face-à-face
- Les modalités de remboursement sont les mêmes que pour une consultation classique



Mes droits et la sécurité de mes données

- Mon consentement est nécessaire pour la téléconsultation
- Le secret médical est assuré
- Mes données personnelles sont protégées

Téléexpertise

Mon médecin peut solliciter à distance l'avis d'un médecin expert sur ma prise en charge
Je dois donner mon accord après avoir été informé(e) de la procédure

 [Plus d'informations sur www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr)